

A T INDUSTRIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 23 000 euros
Siège social : 24 RTE DE LA BRESSANDIERE
ESPACE ECONOMIQUE
79200 CHATILLON-SUR-THOUET
518 455 852 RCS NIORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 29 décembre
A 10 heures

Les associés de la société A T INDUSTRIE, société à responsabilité limitée au capital de 23 000 euros, divisé en 230 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présentes :

Société FINANCIERE LIBERTY, représentée par Sébastien LEBEAU, son Gérant, titulaire de 152 parts sociales en pleine propriété,

Société VALIA, représentée par Stéphane ALLONNEAU son Gérant, titulaire de 55 parts sociales en pleine propriété,

Société HEC, représentée par Eric CHAMP, son Président, titulaire de 23 parts sociales en pleine propriété,

Aucun gérant n'étant associé, l'Assemblée est présidée par M. Sébastien Lebeau, Gérant de la SARL FINANCIERE LIBERTY, associé majoritaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Lecture du rapport de la gérance,
- ✓ Augmentation du capital social d'une somme de 230 000 euros par augmentation du nominal des parts sociales de 100 euros à 1 100 euros chacune, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société,
- ✓ Modification corrélative des statuts,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ✓ le rapport de la gérance,
- ✓ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et constaté que le capital social était intégralement libéré, décide d'augmenter le capital social d'une somme de 230 000 euros, pour le porter de 23 000 euros à 253 000 euros par augmentation de la valeur nominale des parts sociales pour la porter de 100 € à 1 100 €, à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate en outre :

- que la somme de 13 750 euros, correspondant au quart du montant total de la souscription en numéraire, soit 55 000 € de la SARL VALIA a été déposée à la banque CIC POITOU HAUTE VIENNE à un compte "Augmentation de capital à réaliser" ouvert au nom de la Société ainsi que l'atteste le récépissé établi par ladite banque ;

- que la somme de 5 750 euros, correspondant au quart du montant total de la souscription en numéraire, soit 23 000 € de la sas HEC a été déposée à la banque CIC POITOU HAUTE VIENNE à un compte "Augmentation de capital à réaliser" ouvert au nom de la Société ainsi que l'atteste le récépissé établi par ladite banque ;

La libération du surplus des sommes versées en numéraire interviendra en une ou plusieurs fois dans un délai de 5 ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

- que la somme de 152 000 euros, montant des souscriptions par compensation, correspond à des créances liquides et exigibles sur la Société détenues par la Sarl Financière Liberty, ainsi qu'il ressort de l'arrêté de compte certifié par la gérance ;

- que l'augmentation de capital est ainsi régulièrement et définitivement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 6 ET 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de 230 000 euros par apport en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à deux cent cinquante-trois mille euros (253 000 €).

Il est divisé en 230 parts sociales de 1100 euros chacune, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus."

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à la société VALIA, cinquante-cinq parts sociales, ci numérotées de 1 à 55	55 parts
à la société FINANCIERE LIBERTY, cent cinquante-deux parts sociales, ci numérotées de 56 à 207	152 parts
à la société HEC, vingt-trois parts sociales, ci numérotées de 208 à 230	23 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 230 parts"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants, le président de séance et les associés.

Stéphane ALLONNEAU
Gérant

DocuSigned by:
Stéphane allonneau
425C80A9657441E...

Sébastien LEBEAU
Gérant

DocuSigned by:
Sébastien LEBEAU
2017631EBB64491...

Sébastien LEBEAU
Président de séance

DocuSigned by:
Sébastien LEBEAU
2017631EBB64491...

SARL VALIA
Stéphane ALLONNEAU
Gérant

DocuSigned by:
Stéphane allonneau
425C80A9657441E...

SARL FINANCIERE LIBERTY
Sébastien LEBEAU
Gérant

DocuSigned by:
Sébastien LEBEAU
2017631EBB64491...

SAS HEC
Eric CHAMP
Président

DocuSigned by:
Eric CHAMP
8953065B1BF4446...